



PRÉSENTATIONS ET DÉCLARATIONS LIMINAIRE

LE TEXTE PRONONCÉ FAIT FOI

Déclaration liminaire devant le Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique

L'honorable Konrad W. von Finckenstein, C.M., c.r. –
Commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique
Ottawa (Ontario), le 16 avril 2024

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les membres du Comité, je vous remercie pour votre invitation à venir parler de la présentation budgétaire du Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique pour l'exercice 2024-2025.

Je suis accompagné aujourd'hui de Sandy Tremblay, directrice de la Gestion corporative, et de Melanie Rushworth, directrice des Communications, de la sensibilisation et de la planification.

Pour commencer, je tiens à vous remercier, ainsi que tous vos collègues, d'avoir voté en faveur de ma nomination permanente.

Le Commissariat compte une cinquantaine de professionnels qui font tout leur possible pour veiller à ce que les quelque 3 200 personnes assujetties à la *Loi sur les conflits d'intérêts* ou au *Code régissant les conflits d'intérêts des députés* ne se retrouvent pas en conflits d'intérêts.

Je considère que le Commissariat a un double objectif. Premièrement, aider les titulaires de charge publique à éviter et à gérer les conflits d'intérêts. Et deuxièmement, faciliter le passage de gens qualifiés du privé au public, et vice versa.

Ce sont les principes qui guident mon approche à l'égard du rôle de commissaire. Tout cela en sachant que l'objectif ultime est de préserver la confiance du public dans l'intégrité des représentantes et représentants élus et nommés.

Toute personne expérimentée et compétente finira, avec le temps, par s'exposer à d'éventuels conflits d'intérêts. Pour moi, cela signifie que la crédibilité de l'orientation et des conseils fournis doit être à la fois utile, innovante et opportune.

C'est la raison pour laquelle, vous verrez un changement dans nos offres en matière de formation au cours de l'année. La demande concernant le budget principal des dépenses consiste à aligner le financement afin d'assurer le développement continu des fonctions d'éducation et de sensibilisation du Commissariat. Cela nous permettra d'élaborer des solutions plus personnalisées ou propres à un sujet pour répondre aux besoins des personnes soumises au régime de la Loi ou à celui du Code. Ces solutions seront offertes en ligne, en personne et sur demande. Très prochainement, un cours en ligne spécialement conçu pour répondre aux besoins des membres de la députation élus en vertu du Code sera lancé.

Conformément à notre approche efficace, le budget du Commissariat pour l'année prévoit une augmentation d'un peu moins de 3 %, qui servira principalement à compenser certaines hausses de coûts.

Melanie, Sandy et moi sommes maintenant prêts à répondre aux questions du Comité concernant le Commissariat, ses finances et son fonctionnement.